



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Mardi 23 MAI à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire.

Date de convocation : 15 MAI 2023

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Céline ROUSSEL ; Thérèse MONNET ; Mickael YOU ; Florent BONDU.

Absents ayant donné procuration :

Absent excusé :

Absent :

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. Cédric VALAIS, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- 1) **Finances** : décision modificative 1- budget lotissement
- 2) **Finances** : dépôt d'un dossier de subvention pour le changement des portes d'entrée et l'isolation de la salle socioculturelle au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
- 3) **Finances** : examens des devis - changement de menuiseries au logement situé 9 contour René Gisteau
- 4) **Finances** : examen des devis – travaux de voirie
- 5) **Finances** : examen des devis – vitrification du parquet de la salle Pierre et Marie Curie
- 6) **Logements communaux** : indice de revalorisation des loyers
- 7) **Roche aux Fées communauté** : convention de mise en œuvre des objectifs du programme local de l'habitat 2022-2028
- 8) **Divers**

Le procès-verbal de la séance du 11/04/2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-05-01- FINANCES : DECISION MODIFICATIVE 1- BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer un virement de crédit afin de pouvoir financer les travaux de voiries.

Il convient de réaliser un virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Compte 605	Achat de matériel, équipement et travaux	+ 11 500.00€
Dépenses	Compte 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	+ 11 500.00€
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	Compte 3555	Terrains aménagés	+11 500.00€
Dépenses	Compte 1641	emprunts	+11 500.00€

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11,

Vu l'approbation du budget primitif 2023 par délibération n°2023-03-07 du 07 mars 2023,

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'approuver le virement de crédits présentée ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes

2023-05-02-FINANCES : DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DES PORTES D'ENTREE ET L'ISOLATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)

Les deux principales portes d'entrées extérieures en bois de la salle socioculturelle sont à remplacer car elles créent des importantes déperditions de chaleur.

De plus le manque d'isolation du plafond, sous la scène et sous les rampants renforce cette déperdition.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montants HT
Achat portes entrées	18 400.12€	DETR	11 017.00€
Réalisation de l'isolation	9 142.40€	DSIL	11 017.00€
		Autofinancement	5 508.52€
TOTAL	27 542.52€	TOTAL	27 542.52€

Un autofinancement de la commune est obligatoire à hauteur de 20% minimum de la dépense HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte l'opération de changement de deux portes d'entrées de la salle socioculturelle et de l'isolation du bâtiment.
- Abroge la délibération N° 2023-03-08 du 07 mars 2023
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2023-05-03- FINANCES : EXAMEN DES DEVIS – CHANGEMENT DE MENUISERIES AU LOGEMENT SITUÉ 9 CONTOUR RENÉ GISTEAU

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder au remplacement de la porte d'entrée et de la porte de service du logement 9 Contour René Gisteau.

Il présente les devis suivants :

- SAS MAB pour un montant de 2512.40€ HT soit un montant TTC de 2652.40€
- SAVOURE : pour un montant de 2773.54 HT soit un montant de 2960.97€ TTC

Le conseil décide après en avoir délibéré à l'unanimité

- de retenir la proposition de SAS MAB pour un montant de 2512.40€ HT soit un montant de 2652.40€ TTC.
- d'autoriser Mr le maire à signer le devis

2023-05-04- FINANCES : EXAMEN DES DEVIS-TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie au lieux dits « Le Pin » et « Le Breil cheviere », route de la Roussière et dans le lotissement « Pré Chevalier ».

Il présente les devis suivants :

- SAS CHAZE TP : pour un montant HT de 47 350.50€ soit un montant TTC de 56 820.60€
- PIGEON TP : pour un montant HT de 28 355.95€ soit un montant TTC de 34 027.14€
-

Le conseil décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- de retenir la proposition de PIGEON TP pour un montant HT de 28 355.95€ soit un montant TTC de 34 027.14€.
- d'autoriser Mr le maire à signer le devis

2023-05-05- FINANCES : EXAMEN DE DEVIS-VITRIFICATION DU PARQUET DE LA SALLE PIERRE ET MARIE CURIE

Monsieur le Maire informe le conseil que des devis ont été demandés afin de procéder à la vitrification du parquet de la salle Pierre et Marie CURIE

Il présente les devis suivants :

- Entreprise MAE GOHIER pour un montant de 8 823.84€ HT soit 10 588.61€ TTC
- Entreprise PONCAGE MADELINE pour un montant de 5 596.18€ HT soit 6715.41€ TTC

Le conseil décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- de retenir la proposition de PONCAGE MADELINE pour un montant de 5 596.18€ HT soit 6715.41€ TTC.
- d'autoriser Mr le maire à signer le devis

2023-05-06- LOGEMENTS COMMUNAUX : INDICE DE REVALORISATION DES LOYERS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération N°2019-86 du 18 décembre 2019 décidant de ne pas appliquer l'indice de revalorisation des loyers à compter du 01 janvier 2020.

Cependant Monsieur le maire propose de revaloriser les loyers suivants pour l'année 2023 :

Adresse	Montant du loyer actuel	Montant après revalorisation au 01/07/2023
9 contour René Gisteau	500.00€	517.47€
3 Rue Sainte Anne	420.00€	434.69€

Pour le commerce, 1 contour René GISTEAU, conformément à l'article N°14 de la loi du 2022-1158 du 16 aout 2022 portant mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, une mesure limite pour les PME la variation de l'indice des loyers commerciaux à 3.5%. Le loyer passerait donc de 360.00€ TTC à 372.60€ TTC

Le conseil à l'unanimité décide de fixer la revalorisation des loyers à compter du 01/07/2023 de la manière suivante :

Adresse	Montant après revalorisation au 01/07/2023
9 contour René Gisteau	517.47€
3 Rue Sainte Anne	434.69€
Commerce 1 Contour René GISTEAU	Aucune augmentation

2023-05-07 : ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022-2028

Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise en application du Programme Local de l'Habitat n°3 et les engagements réciproques de la Communauté de communes et de la Commune d'Eancé pour la réalisation des objectifs du PLH3, au regard notamment des compétences propres de la commune en matière d'urbanisme, de production de logements locatifs sociaux, d'actions sociales et foncières.

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans à compter du 01 juin 2023 et définit des objectifs prévisionnels

Les principales orientations sont :

- Orientation 1 : Maîtriser le foncier pour concilier développement résidentiel et lutte contre l'artificialisation
- Orientation n°2 : Améliorer la qualité urbaine, architecturale et environnementale pour préserver les atouts de cadre de vie
- Orientation n°3 : diversifier le parc pour s'adapter à la diversité des ménages et des parcours résidentiels
- Orientation n°4 : Accompagner et anticiper le vieillissement pour répondre aux mutations sociodémographiques à l'œuvre

Le conseil décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

2023-05-08 : DIVERS

- ✓ Fête communale et SACEM
- ✓ Bulletin communal
- ✓ Sentiers pédestres
- ✓ Règlement cimetièrè
- ✓ Matériel service technique
- ✓ MAM
- ✓ SACEM

La séance est levée à 22h30.

Prochain conseil municipal : 27 juin 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 25 mai 2023 et de la publication le 25 mai 2023.

Fait à EANCÉ le 27 mai 2023.

Le Maire,

R.SOULAS

Le secrétaire de séance,

C.VALAIS

